



Dijon, le 15 mars 2024

Communiqué de presse

Batardeau : un nouveau barrage pour mieux gérer la ressource en eau

Dernier barrage à aiguilles et fermette de l'Yonne, le barrage de Batardeau reposait sur une technologie du XIXe siècle. Il était devenu indispensable de le moderniser pour qu'il puisse répondre pleinement aux exigences contemporaines, liées essentiellement à la sécurité des manœuvres et au changement climatique qui aggrave les situations de sécheresse et les risques de crues. Ces travaux, entamés en novembre 2022, viennent de s'achever.

Rappel des étapes

Novembre 2022 : début des travaux.

Mai 2023/Novembre 2023 : Démolition de l'ancien barrage et construction du barrage mobile gonflable à l'eau ainsi que de son local technique.

Novembre 2023/Février 2024 : Finalisation de la passe à poissons, rehaussement du déversoir fixe et aménagement des abords du barrage.

Objectifs

La construction d'un nouveau barrage a permis plusieurs améliorations :

- Moderniser le barrage afin d'automatiser les manœuvres et de sécuriser le travail des agents.
- Participer à l'optimisation de la gestion hydraulique.
- Renforcer l'étanchéité et favoriser la régulation des débits en période estivale grâce au confortement et au rehaussement du déversoir fixe.
- Restaurer la continuité écologique par la construction d'une passe à poissons.

Financement

Budget de plus de 6 millions d'euros, financés dans le cadre du **plan de relance de l'Etat, France Relance**, et du **Plan d'accélération des investissements de la Région Bourgogne-Franche-Comté** et avec le soutien de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Programme de modernisation des barrages de l'Yonne

Le barrage de Batardeau rejoint le barrage de Vaux, modernisé en 2019 au sein du programme de modernisation des 26 barrages de l'Yonne.

Ce programme de modernisation vise à transformer ces barrages pour qu'ils puissent répondre pleinement aux enjeux liés au réchauffement climatique et ainsi participer à une gestion plus fine de l'eau et à l'optimisation de cette ressource.

Son automatisation permet aussi de fiabiliser l'ouvrage et de garantir une plus grande réactivité, notamment en cas de crue. En effet, même si les barrages de navigation sur l'Yonne n'ont pas de rôle dans la gestion de crue, il est nécessaire d'agir rapidement sur eux afin d'ôter toute entrave au passage de l'eau en le rendant « transparent ».

Enfin, le contrôle à distance du barrage permettra de réduire la pénibilité des manœuvres menées par les équipes de maintenance de VNF qui devaient jusque-là intervenir dans des conditions périlleuses pour effectuer les manœuvres manuelles.

Ces opérations nécessitaient en effet l'intervention de six agents afin de manier les 465 aiguilles à partir d'une barge, ce qui représentait 2 à 4 heures de manœuvres.

Désormais, les opérations s'effectueront à partir du local technique.

Enjeux du fluvial sur l'Yonne

La navigation sur l'Yonne présente un enjeu majeur pour VNF. En effet, connectée au réseau Seine-Nord Europe, l'Yonne est un axe essentiel pour le transport des marchandises des entreprises icaunaises qui leur permet, ainsi qu'aux coopératives bourguignonnes, d'exporter ou d'importer des marchandises dans le monde entier via le port de Gron connecté au port du Havre.

Outre le gain économique que cela représente pour les territoires, le développement du fret sur l'Yonne répond également aux exigences écologiques puisqu'un convoi fluvial représente en moyenne 40 camions de marchandise.

En 2023, sur l'Yonne, le fret a représenté plus de 680 000 tonnes de marchandises transportées, majoritairement des produits agricoles et des matériaux de construction.

Un barrage de navigation, ça sert à quoi ?

Un cours d'eau naturel, comme une rivière, voit son débit fluctuer selon les périodes de l'année. Des barrages ont donc été construits pour permettre le maintien d'un niveau d'eau constant, y compris l'été en période d'étiage, assurant les conditions optimales pour la navigation et garantissant la ressource en eau nécessaire aux différents usages toute l'année.

Une écluse se trouve généralement à proximité de ces barrages permettant ainsi aux bateaux de franchir l'obstacle en toute sécurité.

Cependant, et contrairement à l'idée reçue, ces barrages ne jouent aucun rôle lorsque survient une crue. Mais afin d'éviter de retenir des quantités d'eau qui aggraveraient la situation, l'ouvrage est positionné de façon à permettre le libre passage de l'eau, qui reprend ainsi son cours naturel. C'est ce qu'on appelle « effacer » le barrage pour le rendre « transparent ».



L'accès sur le site du barrage est strictement interdit au public car il comporte des risques d'accidents du fait de la présence de courants importants.

À propos de Voies navigables de France

Voies navigables de France (VNF) est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de la transition écologique dans le fluvial.

Il gère un réseau de 6700 km de canaux, fleuves et rivières qui irriguent les territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques.

Ses 4000 agents régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement.

Voies navigables de France crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques en faveur du fret bas carbone et du tourisme durable.

VNF.fr     

CONTACTS PRESSE

Voies navigables de France

Centre-Bourgogne

Sébastien Beirnaert

07 63 66 01 54

Communication.dt.centrebουργogne@vnf.fr